

**Procès-verbal
du Conseil Municipal**

Séance du 18 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 18 Mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Maxime HUG, Maire.

Présents : M et Mmes CAYROL Maëlys – CAYROL Laure - CARAYOL Florent – DARDENNES Agnès - DOUMENC Sophie – GERARD Philippe - MERCIER Martine - THAMIE Sylvie - HUG Maxime – LATAPIE Jérémy - NAJM Ghassan – NEVEUX Jean-Michel.

Absent représenté : M. DELFAUD Alexandre a donné procuration à M. LATAPIE Jérémy.

Absents : Néant

Madame CAYROL Maëlys a été élue secrétaire.

Validation du compte rendu du 7 février 2024

Le compte rendu du 07 février 2024 est validé à l'unanimité.

Approbation des comptes financiers uniques des différents budgets communaux

Compte Financier Unique de la Commune de ASSIER année 2023						
Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	recette ou excédent	Dépenses ou déficit	recette ou excédent	Dépenses ou déficit	recette ou excédent
Résultats reportés		- €	259 617,89 €		259 617,89 €	- €
Opérations de l'exercice	832 615,23 €	910 981,99 €	174 409,45 €	514 953,54 €	1 007 024,68 €	1 425 935,53 €
Totaux	832 615,23 €	910 981,99 €	434 027,34 €	514 953,54 €	1 266 642,57 €	1 425 935,53 €
Résultats de Cloture		78 366,76 €	80 926,20 €	- €	2 559,44 €	
			80 926,20 €	(a)		
Besoin de financement			- €	(1)		
Excédent de financement						
			881 150,35 €	859 509,13 €		
Restes à réaliser						
			881 150,35 €	(b)		
Besoin de financement			859 509,13 €	(2)		
Excédent de financement des restes à réaliser						
			962 076,55 €	(a+b)		
Besoin total de financement			859 509,13 €	(1) + (2)		
Excédent total de financement						
Décide d'affecter la somme de			- €	au compte 1068 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé		
			78 366,76 €	au compte 002 (fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté		

Compte Financier Unique de la Commune de ASSIER
année 2023

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	recette ou excédent	Dépenses ou déficit	recette ou excédent	Dépenses ou déficit	recette ou excédent
Résultats reportés		- €	259 617,89 €		259 617,89 €	- €
Opérations de l'exercice	832 615,23 €	910 981,99 €	174 409,45 €	514 953,54 €	1 007 024,68 €	1 425 935,53 €
Totaux	832 615,23 €	910 981,99 €	434 027,34 €	514 953,54 €	1 266 642,57 €	1 425 935,53 €
Résultats de Cloture		78 366,76 €	80 926,20 €	- €	2 559,44 €	
Besoin de financement			80 926,20 € (a)			
Excédent de financement			- € (1)			
Restes à réaliser			881 150,35 €	859 509,13 €		
Besoin de financement			881 150,35 € (b)			
Excédent de financement des restes à réaliser			859 509,13 € (2)			
Besoin total de financement			962 076,55 € (a+b)			
Excédent total de financement			859 509,13 € (1) + (2)			
Décide d'affecter la somme de			- €			
			78 366,76 €			
						au compte 1068 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé
						au compte 002 (fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté

Compte Financier Unique de la Commune de ASSIER
année 2023

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	recette ou excédent	Dépenses ou déficit	recette ou excédent	Dépenses ou déficit	recette ou excédent
Résultats reportés		- €	259 617,89 €		259 617,89 €	- €
Opérations de l'exercice	832 615,23 €	910 981,99 €	174 409,45 €	514 953,54 €	1 007 024,68 €	1 425 935,53 €
Totaux	832 615,23 €	910 981,99 €	434 027,34 €	514 953,54 €	1 266 642,57 €	1 425 935,53 €
Résultats de Cloture		78 366,76 €	80 926,20 €	- €	2 559,44 €	
Besoin de financement			80 926,20 € (a)			
Excédent de financement			- € (1)			
Restes à réaliser			881 150,35 €	859 509,13 €		
Besoin de financement			881 150,35 € (b)			
Excédent de financement des restes à réaliser			859 509,13 € (2)			
Besoin total de financement			962 076,55 € (a+b)			
Excédent total de financement			859 509,13 € (1) + (2)			
Décide d'affecter la somme de			- €			
			78 366,76 €			
						au compte 1068 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé
						au compte 002 (fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté

Compte Financier Unique de la Commune de ASSIER
année 2023

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	recette ou excédent	Dépenses ou déficit	recette ou excédent	Dépenses ou déficit	recette ou excédent
Résultats reportés		- €	259 617,89 €		259 617,89 €	- €
Opérations de l'exercice	832 615,23 €	910 981,99 €	174 409,45 €	514 953,54 €	1 007 024,68 €	1 425 935,53 €
Totaux	832 615,23 €	910 981,99 €	434 027,34 €	514 953,54 €	1 266 642,57 €	1 425 935,53 €
Résultats de Cloture		78 366,76 €	80 926,20 €	- €	2 559,44 €	
Besoin de financement			80 926,20 € (a)			
Excédent de financement			- € (1)			
Restes à réaliser			881 150,35 €	859 509,13 €		
Besoin de financement			881 150,35 € (b)			
Excédent de financement des restes à réaliser			859 509,13 € (2)			
Besoin total de financement			962 076,55 € (a+b)			
Excédent total de financement			859 509,13 € (1) + (2)			
Décide d'affecter la somme de			- €			
			78 366,76 €			
						au compte 1068 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé
						au compte 002 (fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Maxime HUG,
Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2023, ce jour
Considérant les opérations régulières,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte financier unique présente un excédent d'exploitation de
10 738.94 Euros

décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'année 2023 comme suit :

c/ 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0.00 Euros
c/ 002 Excédent de fonctionnement reporté :	10 738.94 Euros

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 du Budget Photovoltaïque

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Maxime HUG,
Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2023, ce jour
Considérant les opérations régulières,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte financier unique présente un déficit d'exploitation de
703.09 Euros

décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'année 2023 comme suit :

c/ 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé :	0.00 Euros
c/ 002 Déficit de fonctionnement reporté :	- 703.09 Euros

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 du Budget Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Maxime HUG,
Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2023, ce jour
Considérant les opérations régulières,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte financier unique présente un excédent d'exploitation de
78 366.76 Euros

décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'année 2023 comme suit :

c/ 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0.00 Euros
c/ 002 Excédent de fonctionnement reporté :	78 366.76 Euros

Débat d'orientation budgétaire

M. le Maire présente le tableau prévisionnelles des investissements en cours ou à venir pour l'année 2024.

Mme THAMIE et Mme DARDENNES souhaitent que l'on y ajoute une ligne pour d'éventuels travaux d'aménagement de la cour ou des études paysagères (toile d'ombrage, jeux enfants...).

Quercy énergie – Appel à cotisation 2024

Cette association a pour but la « promotion de la maîtrise de l'Energie et de l'utilisation des énergies renouvelables ».

M. le Maire propose d'y adhérer, le montant de l'adhésion est de 150€/an. Il convient également de désigner un représentant, M. Jérémy LATAPIE se porte candidat
Le conseil municipal valide l'adhésion et la candidature de M. Jérémy LATAPIE à l'unanimité.

Chambre des métiers et de l'artisanat – Demande de participation

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée du courrier reçu de la Chambre de Métiers et de l'artisanat du Lot en date du 05 février 2024 concernant la participation financière de la formation des jeunes apprentis domiciliés sur la commune. La commune compte 2 apprentis.

Il demandait une participation de 80€/apprentis soit 160€.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Maison médicale

Local psychologue – Départ Mme BRON

Monsieur Le Maire informe l'assemblée du courrier reçu le 16 février 2024 de Madame BRON Maya informant de son départ du local de la maison médicale et de sa demande de résiliation du bail professionnel. Un délai de préavis de 6 mois sera respecté.

Le conseil municipal valide sa demande.

Local des kinésithérapeutes

Les kinésithérapeutes de la maison médicale, n'étant pas assez nombreux, annoncent leur départ d'Assier au 31/08/2024 s'ils ne trouvent pas d'ici là une personne supplémentaire.

Local des infirmières – Arrivée de M. Stéphane HENRY

Monsieur le Maire, informe l'assemblée de la demande de Monsieur HENRY Stéphane, infirmier libéral, qui désire rejoindre le local professionnel à la maison médicale.

Il souhaite intégrer le cabinet à compter du 15 mars 2024.

Le conseil municipal accepte sa demande, un avenant au bail sera rédigé.

Disposition Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER)

M. le Maire informe que dans le cadre du déploiement de la loi APER, l'Etat demande aux communes de définir des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER), c'est-à-dire des lieux pour des projets d'énergies renouvelables.

M. le Maire propose de définir ces zones lors du prochain conseil municipal.

Délégué suppléant au syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie du Lot (SDAIL)

Il convient de désigner un délégué suppléant au SDAIL en remplacement de M. Maxime HUG suite à sa désignation comme délégué communautaire auprès du SDAIL.

Mme DOUMENC Sophie se porte candidate.

Le conseil municipal retient sa candidature

Questions diverses

Les travaux de l'église ont repris, M. QUELART Hugo fait les premières études (phase de test).

M. LATAPIE Jérémy est en charge du suivi du chantier.

Concernant l'abribus, la dalle va être refaite le 19 et 20 mars et la pose de l'abribus interviendra dans les premières semaines du mois d'Avril 2024.

M. le Maire informe que quelques dernières modifications ont été faites sur les emplacements réservés de la commune d'ASSIER concernant le PLUi.

Le projet concernant le parc photovoltaïque porté par la société ENERGIE KONTOR n'est pas abandonné, il doit repasser en commission.

M.GERARD demande l'avancée des travaux de la maison MARREC (suite à un dégât des eaux) pour y accueillir l'Association REISSA, pour y installer ses bureaux. Les travaux n'ont pas débuté. L'association REISSA occupe provisoirement un local à la maison médicale.

Mme CAYROL Maëlys et Mme MERCIER Martine ont fait le relevé photographique de toutes les croix de la commune, il y en a 10 au total.

Séance terminée à 22h35